

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du sousigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés ; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à **FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.**



ANNONCES :

Première insertion 10 centins par ligne
 Deuxième insertion, etc..... 3 centins par ligne

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM. J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal
 M. J. A. Langlais, libraire à St. Roch de Québec ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : } Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première } ABONNEMENT
 \$1 PAR AN } Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité. } \$1 PAR AN.

SOMMAIRE.

Revue de la Semaine : Un ministre persécuteur des maisons religieuses aide son père à faire une fin chrétienne.—Le doigt de Dieu.—La colonisation et les spéculateurs.—Changements ecclésiastiques effectués dans le diocèse de St-Hyacinthe.—Le devoir des cultivateurs quant à la vente de leurs produits.

Causerie Agricole : Soins à donner aux animaux domestiques dans le plus grand intérêt pecuniaire et moral de l'homme (Suite) : Pansage des chevaux.—Distribution de la nourriture.—Travail des chevaux.—Chevaux en route.—Litière.

Subjects divers : Les cercles agricoles et le "Comité d'agriculture à l'Assemblée Législative de Québec."—Le déchaumage.—Les infusions du foin.—Conditions essentielles à l'élevage des volailles.—Le sel pour l'alimentation du bétail.

Choses et autres : Billets de banque contrefaits.—Plantation des arbres.—L'industrie fromagère dans la province de Québec.—Don généreux par un ami de l'industrie agricole.

Recettes : Conservation des raisins.—Conservation des choux.

Annonces : Boutique de tanneur à vendre.—Changements importants à la publication de l'Album des Familles.—Apprenti typographe demandé.—Instruments aratoires à vendre.

REVUE DE LA SEMAINE

Un ministre édifiant.—Nous lisons dans les *Annales Catholiques* l'article suivant consacré à M. Cazot, garde des sceaux en France, qui, quoique libre-penseur et persécuteur des maisons religieuses, a aidé son père à faire une fin chrétienne. Voici cet article :

"M. Cazot père était malade depuis longtemps à Alais ; son état était grave depuis quelques jours, mais aucun de ceux qui l'entouraient n'avaient osé demander un prêtre, par crainte de déplaire à son fils, qui, dans la pensée de tous, devait être sans doute peu soucieux de voir un prêtre au chevet de son père.

" Aussitôt l'arrivée du ministre, les choses ont changé d'aspect. Dès qu'il a pu s'assurer, par les dires du médecin, que son père était en danger de mort, il a demandé qu'on appelât un prêtre. Alors les plus hésitants comme les plus rebelles à l'intervention du clergé se sont empressés. D'un côté, le procureur de la République a couru dans une paroisse ; de l'autre, un conseiller municipal des moins cléricaux a couru chercher l'aumônier de l'hôpital ; le zèle des amis a été si grand, qu'à une demi-heure d'intervalle deux prêtres se sont présentés à tour de rôle devant le malade, confié à la garde de serviteurs.

" Aux obsèques avait été convié le clergé de toutes les paroisses, sur l'invitation personnelle de M. Cazot, ministre de la justice, qui a tenu à ce que l'inhumation se fit avec toute la pompe religieuse possible. Les Sœurs de Saint-Vincent de Paul avaient également été convoquées. On voyait, chose étrange, les Frères de la Doctrine chrétienne, qui dirigent la maîtrise, suivre pieusement le convoi, à côté du ministre qui les avait fait expulser brutalement de leur école et de leur maison, et, à côté du maire, le jeune Malzac, qui avait fait exécuter le mandat d'expulsion avec une ardeur dont la presse s'est ému.

Le doigt de Dieu.—A Bédarieux, Hérault, raconte le *Pèlerin*, le mardi de la semaine sainte, trois ouvriers plâtriers, trouvant un crucifix, s'en font un jouet en

A nos abonnés retardataires.—Nous remercions infiniment les abonnés retardataires qui nous ont fait parvenir le prix de leur abonnement à la *Gazette des Campagnes*. Nous avons reçu depuis quinze jours plus que nous n'avions reçu depuis deux mois : c'est de bon augure pour l'avenir. Si cet empressement à nous payer devait se continuer, nous pourrions entretenir l'espoir de faire à notre *Gazette* les changements projetés. Pour peu que l'on y mette de la bonne volonté il serait possible à tous nos abonnés retardataires de s'acquitter de leurs dettes à l'égard de la *Gazette*, car ce n'est pas l'argent qui leur manque, puisque les produits agricoles se vendent bien.

proférant d'horribles blasphèmes; puis il le foule aux pieds et le mutilent affreusement. Le mardi suivant, l'un tombe du second étage, se brise la tête et les membres, et meurt en subissant exactement les mêmes fractures qu'il a infligées à l'image du Crucifié. Quelques mois plus tard, un mardi, un autre, en tombant de moins haut, meurt de la même manière avec les mêmes mutilations, coïncidence humainement inexplicable. Le troisième reconnaît le doigt de Dieu et se repent. Il est dans les transes. Il y a de quoi.

Colonisation.—Les spéculateurs.—L'œuvre de la colonisation a pris incontestablement de l'élan depuis un certain temps, grâce au dévouement de quelques hommes remplis de zèle et de patriotisme.

Si le Gouvernement ne veut pas voir ce beau mouvement se ralentir bientôt, il doit être sur ses gardes et avoir l'œil ouvert sur les spéculateurs, qui font un mal incalculable à la colonisation.

Par spéculateurs, nous entendons ces hommes qui, n'ayant que l'amour du gain dans le cœur, et nullement l'amour de leur pays, prennent des lots, non avec l'intention de les défricher, d'y demeurer ou d'y mettre des colons, mais pour les garder sans y toucher jusqu'au jour où les travaux des véritables colons en auront augmenté considérablement la valeur. C'est un abus très grave qui se glisse dans tout nouvel établissement, que nous avons constaté nous-même en plusieurs endroits; et qui met des entraves sérieuses à l'œuvre de la colonisation.

Le calcul des spéculateurs est très simple. Un canton vient d'être arpenté et ouvert à la colonisation. Vite, ces messieurs s'emparent des meilleurs lots. Des colons de bonne foi viennent prendre des lots à côté des lots des spéculateurs; ils font des travaux considérables, travaux durs et pénibles; ils "mangent de la misère" comme on dit, pendant quatre ou cinq ans, et au bout de ce temps, ils ont donné beaucoup de valeur, non seulement à leurs propres lots, mais aussi aux lots de leurs voisins, les spéculateurs, qui n'ont pas fait abattre un seul arbre, qui n'ont absolument rien fait pour améliorer leurs terres. C'est ainsi que les spéculateurs exploitent les sueurs des colons de bonne foi. Un lot qu'ils ont payé \$20 ou \$30, ils le vendent au bout de cinq ans, \$200 ou \$300, grâce aux travaux de colonisation pour l'avancement duquel ils n'ont pas contribué un seul sou.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'injustice criante de cette indigne manière de spéculer; elle est évidente pour tout homme de cœur.

Nous le savons, la loi défend cette spéculation, mais nous savons aussi qu'elle se pratique sur une vaste échelle dans un grand nombre de cantons nouveaux, probablement dans tous, plus ou moins.

Nous prions le Gouvernement de donner toute son attention à cette grave question et de sévir sans miséricorde contre les spéculateurs.

Pour que la colonisation marche, il faut, de la part des autorités, quelque chose de plus que de belles paroles d'encouragement et quelques centaines de piastres dépensées plus ou moins mal à propos; il faut des actes et des actes vigoureux. Il faut que la loi, qui est faite pour tout le monde, pour le riche comme pour le pauvre, pour le fils du cultivateur comme pour le politicien, soit appliquée impartialement à tout le monde.—*La Vérité.*

— Changements ecclésiastiques effectués dernièrement dans le diocèse de St-Hyacinthe:

M. F.-Z. Mondor, du vicariat de Farnham à St-Joseph d'Ely, diocèse de Sherbrooke.

M. L.-L. Boivin, de St-Joseph d'Ely au vicariat de Farnham.

M. F.-X. Burque, du vicariat de St-Césaire à celui de St-Jude.

M. G. S. Dirome, du vicariat de St-Jude à celui de St-Césaire.

M. E. Filiatroult, du collège de Sorel à la cure de St-Joseph de Sorel.

M. F.-X. Lachance, du vicariat de St-Athanase à Moer's Forks, diocèse d'Ogdensburg.

M. G. Gaudreau, du vicariat de la cathédrale à Salmon Falls, diocèse de Portland.

M. C.-H. Jeannotte, du petit séminaire de Ste Marie au vicariat de Ste-Athanase.

M. O. Desrosiers, du collège de Sorel au vicariat de St-Marcel.

M. L.-H. Duhamel, du collège de Sorel au vicariat de Roxton.

M. J.-L. Beauregard, du séminaire de St-Hyacinthe au vicariat de Sorel.

M. J. Chaffers, du collège de Sorel au vicariat de St-Ours.

M. J.-H. Nadeau, du vicariat de St-Sébastien à celui de St-Charles.

M. Am. Gozette, au vicariat de St-Antoine.

M. L.-N. Thibaudier, vicaire à la cathédrale.

M. G. C. Clapin, au séminaire de St-Hyacinthe.

M. J.-A. Balthazard, au séminaire de St-Hyacinthe.

M. J.-A. Lemieux, au séminaire de Ste Marie.

M. N. C. Leduc, à Rome.

Le devoir des cultivateurs.—Nous attirons l'attention des cultivateurs sur le remarquable article que voici et que nous empruntons au *Moniteur du Commerce*, publié à Montréal:

L'automne est venu, les champs dépouillés ont reçu un premier labour, les granges sont pleines, et faisant la part de ce qu'il faut garder pour les longs mois d'hiver, pour les semences prochaines et la nourriture de sa famille, le fermier a à décider ce qu'il fera du surplus que la récolte abondante lui a donné. Vendra-t-il avant l'hiver le produit de son travail? Convertira-t-il en argent les biens dont sa grange regorge ou bien attendra-t-il le printemps prochain, dans l'espérance que tout sera plus cher et que son profit s'augmentera. Voilà le problème qui, d'ici à quelques semaines, agitera bien des esprits.

Garder sa récolte jusqu'au printemps, obtenir peut-être le plus haut prix dans la contrée, se voir entouré des agents des négociants de Montréal qui vous pressent de vendre et repousser leurs offres, voir leurs barges s'éloigner du village sans emporter vos grains, s'attendre à ce qu'ils reviendront quelques jours plus tard avec des offres bien élevées vous solliciter de nouveau; se sentir pour un moment l'arbitre de leurs opérations; rentrer dans sa ferme, supputant la valeur de ce que contient une grange mal close et qui nécessiterait des réparations urgentes; et s'affermir de plus en plus dans sa détermination de ne pas vendre en se laissant d'un accroissement de profit au printemps. Voilà la première décision.

Et pourtant, il y a peut-être l'intérêt d'une hypothèque dont le jour de paiement est prochain ; il y a un compte bien fort au magasin du village et bien des dettes criardes qu'il voudrait bien apaiser ; bien des promesses ont été faites à la famille qui comptait sur leur exécution après la moisson. Et puis, garder sa récolte n'est pas tout profit ; les grains perdent du poids ; la vermine et les insectes les détériorent ; les pois se remplissent de vers ; quand vient le dégel, l'eau pénètre partout, les foins s'humectent et s'échauffent. L'hiver, c'est le temps des incendies, la moindre flammèche entraînée par le vent peut causer un sinistre ; on peut s'assurer, les prudents le font, mais la prime d'assurance qui garantit le profit en diminue l'importance. Au printemps, les transports sont lents et difficiles, et les deux ou trois jours perdus à trouver un acheteur seraient peut-être plus utilement employés dans les champs ; car, chez nous, les saisons sont courtes, et un jour de travail perdu ne se retrouve pas.

Au contraire, vendre avant l'hiver tout ce qui n'est pas nécessaire pour la nourriture du bétail, les semences et les besoins de la famille ; disposer du surplus de bestiaux qu'on ne peut garder en bonne condition pendant la saison froide ; vendre ses grains à leur valeur du moment, en toucher la valeur en argent ; apaiser toutes les dettes qui se sont faites au magasin, chez le charron ou ailleurs ; faire toutes les réparations urgentes aux bâtiments, acquitter les promesses données à la famille, répandre ainsi autour de soi un contentement général et ne rencontrer partout que des gens prêts à vous servir, parce qu'ils savent que vous tenez vos engagements. L'hiver arrive, la saison se passe sans inquiétude, car vous ne craignez plus les fluctuations du marché ; et au printemps vous vous remettez au travail tout confiant dans l'avenir parce que le passé vous laisse sans regret. Et supposez pour un moment que les prix du printemps soient plus élevés qu'ils n'étaient à l'automne, la perte au poids, les ravages de la vermine et des insectes, le dommage causé par l'humidité, et surtout l'anxiété que vous n'avez pas eue, compensent au-delà la différence en prix.

C'est bien là le problème qui, à l'automne, cause à tout fermier tant d'irrésolution. Vendra-t-il ? La prudence conseille la vente, mais il en coûte tant de se séparer de son bien, même contre argent comptant. Et puis si le voisin vendait son grain un centin plus cher le minot, au printemps, quel triomphe pour lui ! Il ne cesserait d'en parler.

Cette année, la position du marché est toute différente de ce qu'elle était les années précédentes. La saison s'ouvre à des prix trente pour cent plus élevés pour les blés que l'année dernière. Le seigle se paierait 85c. le minot ; en temps ordinaire, il vaut 60c ; les pois trouveraient acheteurs à 90c., et l'année dernière on eût volontiers accepté 75 cents. Enfin tout est à des prix que les cultivateurs n'ont connu que rarement, et toute la question est de savoir si les prix actuels se maintiendront, et augmenteront jusqu'au printemps. Faut-il profiter du moment actuel pour réaliser, ou bien faut-il engranger ses grains, courir tous les risques exposés plus haut et ne vendre qu'au printemps ?

Essayons de juger avec calme les marchés d'Europe sur les avis les plus dignes de foi, et efforçons-nous de reconnaître si la hausse actuelle n'est que le prélude d'une élévation des prix dans l'avenir ou si elle ne serait pas plutôt le point culminant de la valeur des grains pendant cette campagne.

D'après les renseignements les plus sérieux, les récoltes de la plupart des contrées européennes seraient au-dessous de la moyenne.

Il y a eu en Europe un grand désappointement au battage ; les apparences si belles des champs avant les grandes chaleurs de juillet n'avaient point préparé les esprits au déficit éprouvé ; de là un moment de panique et d'exagération de disette. Aux États-Unis, la hausse naturelle a été tellement dépassée que les prix de la semaine dernière eussent laissé une perte à l'exportateur, aussi la demande pour l'Europe fut-elle suspendue.

Quelle conclusion doit tirer le cultivateur de ces faits ? Attendra-t-il au printemps, alors que tout porte à croire que les récoltes mieux connues et mieux appréciées partout feront rentrer les prix dans des limites plus raisonnables ; que les surplus disponibles du monde entier se seront portés vers les points les plus dépourvus et qu'une moyenne générale de valeur se sera établie ? Et remettre à six mois, la réalisation de sa récolte, sous le prétexte qu'une hausse possible, et que nous avons démontré illusoire, se produirait alors, est de sa part un acte imprudent dont il déploiera les conséquences. Jamais il n'a pu réaliser des prix aussi élevés que ceux qu'il obtiendrait en ce moment. La baisse doit se faire, puisqu'aux prix actuels, l'exportation s'abstient ; il ne retrouvera plus la même chance.

C'est aux marchands de la campagne dont les achats ont été si considérables cette année et dont les échéances seront si lourdes au printemps prochain à user de leur influence pour pousser les cultivateurs à réaliser promptement et à diminuer les dettes qu'ils ont contractées. Ils serviront en cela leur propre intérêt. A quoi bon laisser sous les yeux se détériorer dans les granges des produits qui sont souvent le seul gage de ce qui leur est dû. A quoi bon, dans l'espoir chimérique d'une hausse au printemps, refuser aujourd'hui un prix bien supérieur à celui obtenu précédemment, et qui lors même qu'une hausse se produirait plus tard, n'équivaudrait pas à l'offre du moment. Espérons que la culture comprendra assez ses intérêts pour accepter des offres que le commerce ne pourrait pas renouveler plus tard.

CAUSERIE AGRICOLE

SOINS À DONNER AUX ANIMAUX DOMESTIQUES DANS LE PLUS GRAND INTÉRÊT PÉCUNIAIRE ET MORAL

DE L'HOMME.

(Suite.)

VII—*Pansage*. 1. Un animal bien pansé est à moitié nourri, dit le proverbe, et le jeu de l'étrille équivaut à un picotin d'avoine.

2. Le pansage rend la peau plus souple, plus fine, le poil luisant, les articulations souples, et agit de la

manière la plus heureuse sur la vigneur, la bonne humeur, le contentement et la santé de l'animal. Sans le pansage, il est pour ainsi dire impossible qu'un cheval se porte bien. Dans tous les cas, il sera chagrin, irritable, mal à l'aise, et ne rendra qu'à contre cœur le service qu'on lui demande.

3. Le pansage sera donc ici régulièrement et soigneusement donné, quelque pressants que puissent être les travaux, une fois par jour. Ce pansage ne sera point un simple bouchonnage fait à la hâte comme dans presque toutes les formes, mais un bon pansage complet, un vrai pansage, tel qu'on le donne aux chevaux de cavalerie dans les armées. Pour cela, voici comment on opérera :

4. Le cheval sera conduit dehors et attaché, soit à la porte de l'écurie, soit si le temps est mauvais, sous un hangar.

5. Le palefrenier commencera l'opération par le côté droit. Il prendra l'étrille de la main droite, posera la main gauche sur la queue du cheval et étrillera soigneusement tout le côté du corps en rebroussant le poil depuis le croupion jusqu'à l'extrémité du cou, avançant graduellement en traînant la main gauche sur le dos du cheval ; il reviendra ensuite, en rabattant le poil de la tête au point du départ.

6. Ce côté terminé, il passera au côté gauche et fera de même, mais en changeant de main, c'est-à-dire qu'il se servira de l'étrille de la main gauche et appuiera la main droite sur le cheval.

7. Cela fait, il abandonnera l'étrille, prendra un bouchon de paille ou une brosse on chiendent et bouchonnera ferme ou brossera les membres du côté droit, d'abord de bas en haut, puis de haut en bas. Il fera de même du côté gauche, mais toujours en changeant de main, c'est-à-dire en prenant le bouchon de paille ou la brosse de la main gauche. Il terminera par la tête.

8. Le bouchonnage terminé, le palefrenier prendra la brosse à cheval de la main droite, l'étrille de la main gauche, et brossera le côté droit, du croupion à la tête, puis reviendra de la tête au croupion. Il frappera souvent la brosse sur l'étrille pour en secouer la poussière, les poils, etc. Il fera de même du côté gauche, en changeant de main, c'est-à-dire en tenant la brosse de la main gauche et l'étrille de la main droite.

9. Il passera ensuite aux parties osseuses du côté droit, puis aux mêmes parties du côté gauche, sans oublier le côté correspondant de la tête à la face, ni de changer de main suivant le côté, comme il est dit ci-dessus.

10. Le changement de main, dans le cas de l'étrille comme dans tous les autres, est indispensable. Toutefois, pour les parties internes, on peut se servir indifféremment des deux mains, selon que la perfection du travail paraît le demander.

11. Tout ce qui précède ne laissant plus rien à désirer, le palefrenier saisira l'éponge, la trempera dans le baquet d'eau claire et froide et préparé à cet effet, et épongera soigneusement les yeux, les naseaux, la crinière, le toupet, la queue, l'anus, le fourreau.

12. Enfin, il prendra le peigne à cheval et peignera la crinière, le toupet et la queue.

13. Tous les mois il prendra des ciseaux, régularisera les crins, tant de la crinière et du toupet que de la queue, et fera la toilette des pieds.

VIII—*Distribution de la nourriture.*—1. Les heures des repas seront invariablement fixées, et la quotité de la ration sera réglée.

2. Jamais le cheval, à moins d'empêchement absolu, n'attendra son repas, et jamais non plus on ne donnera des rations irrégulières, tantôt trop fortes, tantôt insuffisantes.

3. A cet effet, les grains seront pesés, les racines mesurées, les foin et la paille bottelés.

4. Jamais on ne retirera de la meule le foin sans mesure, et jamais on n'en laissera traîner ou se perdre.

5. Jamais on ne jettera du grenier, quand même cela serait possible, le fourrage dans les râteliers.

6. Les greniers seront fermés et le maître en tiendra la clef. Nul n'y pénétrera sans la permission du maître, qui, d'ailleurs, sera toujours présent aux distributions, soit par lui-même, soit par le représentant désigné par lui.

7. Tout cheval qui rentrera en sueur après une course ou un rude travail, ne sera pas conduit d'a bord au râtelier, mais avant tout il sera bouchonné parfaitement, bouchonné jusqu'à ce qu'il soit bien sec. On agira de même envers tout cheval qui rentrera mouillé par la pluie.

8. Les aliments liquides ne seront jamais donnés chauds, mais bien toujours tièdes.

9. Aux chevaux connus pour leur glotonnerie ou leur penchant au gaspillage, on ne donnera pas toute la ration d'un coup, mais bien seulement par petites portions à la fois.

10. La même précaution s'appliquera aux chevaux qui ont l'habitude de boire avec trop d'avidité ou qui sont accidentellement très altérés. On leur relèvera fréquemment la tête pendant qu'ils boivent, de manière à ce qu'ils n'apaisent leur soif que petit à petit. Car, si on les laissait faire, l'avidité qu'ils mettraient à absorber l'eau fraîche aurait infailliblement pour conséquence de leur causer des coliques ou tranchées.

IX—*Travail.*—1. Les chevaux pourront être mis au travail à trois ans, mais avec beaucoup de modération, pour n'entraver en rien leur développement fécond.

2. On ne demandera jamais aux chevaux plus qu'ils ne peuvent faire. Les fardeaux trop lourds, les coups de collier, les charges extravagantes, seront soigneusement évités, leur travail sera toujours proportionné à leur état actuel et à la force de leur ration. On les traitera de manière à les entretenir constamment en vigueur et santé, dans un raisonnable embonpoint.

3. Un cheval vif, emporté, ne sera point attelé concurremment avec un cheval nonchalant ou paresseux. On agira de même à l'égard d'un cheval plus fort avec un cheval plus faible. Les chevaux tirant de compagnie seront toujours, autant que possible, de même force et de même entrain.

4. On ne frappera jamais le cheval avec colère ou sans raison. On se bornera à réprimer ou à stimuler, à exiger l'obéissance avec fermeté, mais avec calme, et, si l'on s'y prend bien, le fouet sera inutile. Un bon conducteur ne s'en sert que pour réveiller son attelage et maintenir son entrain en claquant.

5. Les écorchures ou contusions faites par les traits et les colliers seront imbibées plusieurs fois par jour avec une compresse trempée dans du fiel de porc

Plus le fiel sera vieux, mieux il vaudra. On les guérira ainsi très promptement.

6. Pendant les fortes chaleurs, les chevaux reçoivent une ration un peu moins forte et tonique.

7. On augmentera dans le même temps les boissons et on les rendra légèrement tempérantes, au moyen d'une petite addition de vinaigre.

8. On lotionnera avec l'eau froide, et plusieurs fois par jour la tête, les yeux, le dessous de la queue, le fourreau et les pieds; on fera prendre des bains, quand les chevaux ne seront point en sueur, et on donnera des lavements.

9. On fera travailler plutôt le matin, plus tard le soir, et on laissera les chevaux à l'écurie pendant la plus forte chaleur du jour.

10. On évitera de donner de l'eau de fontaine ou de puits, ordinairement très froide, aux chevaux rentrant du travail, surtout s'ils sont en sueur; ce n'est qu'après l'avoir laissée exposée au soleil pendant quelque temps qu'elle pourra être donnée en boisson.

11. On ne pratiquera point de saignée sur les chevaux pris de chaleur; à moins qu'un homme de l'art n'en ait prononcé l'urgence. Mais on les mettra à l'ombre, dans un endroit frais, on fera des aspersions d'eau froide vinaigrée sur la tête, l'encolure, et on épongera les yeux, les ouvertures nasales, avec le vinaigre sans mélange d'eau.

X.—*Chevaux en route.*—1. Le charrotier en route n'abandonnera jamais son équipage. Il ne le laissera point dehors exposé au froid ou à la pluie, tandis que lui se chauffera, se sèchera, ou se réglera à la maison de pension. Il prendra ce qui lui faut et se hâtera de continuer sa route.—S. le temps est trop mauvais, il mettra ses chevaux à couvert et les bouchonnera parfaitement s'ils sont mouillés par la pluie.

2. Les chevaux en hiver ou par le mauvais temps ne recevront jamais leur repas dehors, mais toujours à l'écurie. On exigera du propriétaire de la maison de pension une suffisante litière.

3. En été, si le temps est beau, le charrotier pourra donner l'avoine à la porte ou dans la cour de la maison de pension, mais à la condition de leur appliquer, s'ils sont en sueur, un bouchonnage parfait.

4. Il ne permettra jamais qu'un autre que lui donne l'avoine ou le fourrage, et ne cessera de surveiller le repas de ses chevaux tant qu'il durera.

5. Il ne leur donnera point, dans les chaleurs, l'eau froide sortant du puits ou de la citerne; mais il la laissera, auparavant, exposée au soleil jusqu'à ce que sa crudité soit corrigée.

6. Le charretier ne forcera point le cheval en montant les côtes, il ne courra point en les descendant, et il serrera toujours alors la mécanique de manière à prévenir et à éviter tout emportement.

7. Il traitera toujours son cheval avec la plus grande douceur; il l'encouragera de la voix et du cliquement de son fouet, mais il ne frappera point sans nécessité urgente, et alors même le fera-t-il encore sans colère, parlant au cheval avec calme.

8. Après une montée ou un rude passage, il laissera souffler son cheval, et agira de même chaque fois que le besoin s'en fera sentir. Il veillera aussi à reconnaître quand son cheval sera pressé de satisfaire un des besoins naturels, et il le fera arrêter pour lui permettre de se vider à l'aise et tranquillement.

XI.—*Litière.*—Les chevaux à l'écurie jouiront toujours d'une suffisante litière pour ne point se salir en se couchant. On pourra ne faire cette litière que tous les huit jours, mais chaque jour une bonne couche de litière fraîche sera ajoutée à l'ancienne.—(A suivre.)

Les cercles agricoles et le "Comité d'agriculture à l'Assemblée Législative."

Il serait vivement à désirer que les cercles agricoles, par l'intermédiaire de leurs directeurs, prissent une large part dans les délibérations du comité de l'Assemblée Législative, uniquement formé dans le but de s'occuper de tout ce qui intéresse l'agriculture. Ces directeurs pourraient se mettre en communication avec les membres du comité au moyen de rapports longuement élaborés, sur tous les besoins de l'agriculture, qu'ils pourraient lui faire parvenir au moment de l'ouverture de chaque Session.

Les membres qui font partie des cercles agricoles sont intelligents; ils comprennent la nécessité de s'occuper de leur propres affaires; ils vivent sans cesse au milieu des champs, et par conséquent ils connaissent tous les besoins des habitants des campagnes; aussi avons-nous la certitude que le comité de l'Assemblée Législative leur ferait une large part dans ses délibérations et qu'il écouterait leur voix avec une grande bienveillance. Qui est-ce qui peut avec le plus de profit s'occuper des intérêts agricoles, si ce n'est le cultivateur ou les membres des cercles agricoles? Ne sont-ils pas ses vrais représentants, et nos députés ruraux ne se feraient-ils pas un devoir de prendre en considération leurs demandes et leurs représentations?

Le temps n'est pas éloigné où chaque paroisse possèdera son cercle agricole, et alors par ce moyen elle aura des représentants qui connaîtront les besoins de chacun et de tous, et qui par conséquent jouiront à bon droit de la confiance de tous les cultivateurs d'une paroisse.

Les cultivateurs se réunissant sous un même toit, trouveront accès dans ces pacifiques assemblées; par une simple et modeste souscription, le cultivateur, le fermier, tous ceux enfin qui tiennent à honneur le progrès agricole, formeront partie du cercle agricole qui offrira des garanties de connaissances locales, spéciales et pratiques. Par cette façon de procéder, l'agriculture pourrait avoir ses mandataires auprès de nos députés ruraux, et leurs demandes ou représentations auraient un poids, une autorité que l'on ne saurait contester.—A l'œuvre donc MM. les directeurs des cercles agricoles. Faites connaître à vos représentants à l'Assemblée Législative les besoins de l'agriculture par des rapports qui pourraient être soigneusement discutés et présentés au Comité d'Agriculture de l'Assemblée Législative à l'ouverture de chaque Session.

Le déchaumage

Les cultivateurs ont la fâcheuse habitude de laisser les champs dans l'état où ils se trouvent après les moissons; ils s'imaginent à tort que du moment où la récolte est faite, ils n'ont plus à s'occuper de la terre. C'est là une grave erreur, et nous ne craignons

pas de dire que cette négligence, ce défaut de préparation, sont souvent la cause principale de la non réussite des récoltes.

Quoique l'on puisse faire, et certes on est bien loin de prendre trop de précautions à ce sujet pendant que les plantes utiles croissent et arrivent à maturité, les mauvaises herbes font aussi leur chemin; le plus souvent leurs graines sont mûres avant celles des céréales; par conséquent, elles tombent naturellement sur le sol et peuvent ainsi se conserver longtemps avant de germer.

Lorsque arrive l'époque des cultures, on laboure plus ou moins profondément, on enfouit les mauvaises graines, qui peuvent rester dans cet état plusieurs mois et même plusieurs années sans donner aucun signe de vie, on les place dans les conditions les plus favorables à la germination: rencontrant une terre bien fumée, parfaitement préparée, elles en profitent, elles forment de nombreuses plantes et portent un préjudice considérable à toutes les récoltes. D'un côté elles empêchent l'air de circuler librement, et, de l'autre, elles absorbent une part assez large des éléments fertilisants. Nous ajouterons que les mauvaises herbes rendent les sécheresses plus intenses, car les suçoirs de leurs racines cherchent aussi dans le sol un peu d'humidité pour vivre, et, par conséquent, elles privent ainsi les plantes utiles de ce qui leur reviendrait de droit.

Malheureusement le mal ne se traduit pas seulement par cette perte réelle; pour se rendre compte des dommages, il faut bien comprendre que toutes ces mauvaises herbes sont arrivées à graine, que ces graines sont tombées sur le sol et qu'elles ne manqueront pas de choisir une occasion favorable pour germer et pour se développer.

Il est donc excessivement important que les cultivateurs ne négligent aucun des moyens propres à les débarrasser de ce fléau. Or, c'est en procédant par voie de déchaumage qu'ils obtiendront ce but. Il vaut toujours bien mieux prévenir le mal que de chercher à le guérir plus tard, lorsqu'il a pris de trop grandes proportions.

Le déchaumage a pour but de déterminer une prompte germination dans les mauvaises graines; les plantes auxquelles elles auront donné naissance seront ainsi détruites par le labour suivant, et le cultivateur en sera débarrassé pour toujours.

Plusieurs moyens se présentent pour opérer le déchaumage, et on peut se servir à cet effet de divers instruments que l'on peut se procurer chez MM. Chs-T. Côté & Cie, à Québec, à des prix variant de \$4 à \$16. On pratique, dans tous les cas, le déchaumage au moyen d'une culture superficielle qui ne doit pas dépasser deux pouces de profondeur; il est utile de chercher à amoblir le plus possible la surface remuée, afin de faciliter la germination de toutes les semences.

Le déchaumage doit avoir lieu aussitôt que la récolte du blé est enlevée, et nous pouvons même dire que le temps humide est très favorable à cette opération, qui peut ainsi se faire avec une très-grande rapidité et à peu de frais, car le sol n'est pas durci par les chaleurs ordinaires de l'été. Il est avantageux de faire usage d'un extirpateur ou d'un scarificateur, car ces instruments travaillent sur une bande de terrain

assez large; on les passe au besoin en long et en large, suivant la nature du sol. On peut aussi se servir d'une charrue ordinaire travaillant très superficiellement, à la suite de laquelle on fait passer une herse, si c'est nécessaire. Dans un sol léger, il suffirait d'employer une herse à dents de fer et d'opérer ainsi un hersage vigoureux, à plusieurs reprises au besoin, de façon que la surface du sol soit entièrement grattée et ameublée.

Lorsque la sécheresse n'est pas trop persistante, les graines germent rapidement, et la plante en provenant sort de terre au bout de 15 à 20 jours; on peut alors donner un nouveau coup de herse par un temps bien sec; le soleil brûle les plantes et les fait complètement périr. Dans le cas où quelques graines seraient restées intactes, cette nouvelle opération facilite leur germination, et lorsqu'on donne un dernier labour destiné à préparer le sol à recevoir les bonnes semences, on détruit toutes les jeunes plantes parasites, et on débarrasse le sol d'un terrible ennemi.

Les cultivateurs nous diront sans doute que par le manque de temps, il leur est impossible d'opérer le déchaumage. C'est là une mauvaise raison.

En agriculture, toutes les opérations doivent être calculées d'avance, et, avant de les entreprendre, il faut bien se rendre compte si elles sont avantageuses ou non. Or, une récolte quelconque exempte de mauvaises herbes donne presque toujours de bons résultats, à moins qu'il ne survienne des accidents qui détruisent toutes les prévisions. Une récolte, au contraire, étouffée par des plantes nuisibles diminue de plus de moitié, et, par conséquent, pour économiser quelques heures et même quelques jours de travail, pour ne pas déboursier quelques sous, on compromet gravement l'avenir des récoltes, et on s'expose ainsi à des déceptions bien amères.

Voyez-vous un homme qui voit brûler sa maison et qui ne demande aucun secours, dans la crainte de dépenser quelque argent? Voyez-vous un cultivateur qui ne laboure pas ses terres, qui ne sème pas, afin d'abrégier ses travaux et de réaliser des économies? Voyez-vous un propriétaire qui ne loue pas sa maison, parce qu'il faudrait y faire des réparations? Nous en connaissons de cette force, mais on ne peut pas soutenir que ce sont là de bons exemples à suivre.

Nous dirons donc aux cultivateurs qui tiennent un semblable langage: "Vous n'avez pas le temps de déchaumer, trouvez-le, car vous ne pouvez faire en ce moment un travail plus utile, travail qui sera rémunérateur pour l'avenir. Prenez vos mesures et faites entrer dans le sol l'extirpateur, les carificateur, la charrue ou la herse. Soyez bien convaincus que les mauvaises herbes et les insectes vous causent chaque année des pertes énormes. Usez donc de tous les moyens en votre pouvoir pour détruire les uns et les autres."

Les infusions de foin.

Nous lisons dans un journal "*La culture*," au sujet du thé de foin, quelques renseignements que nous croyons utile de faire connaître à nos lecteurs:

"Pour préparer une bonne infusion, on place dans une terrine une poignée de foin de pré bien séché, ayant toutes ses feuilles, répandant une odeur forte

et aromatique; on verse dessus une pinte d'eau bouillante; on couvre et on laisse infuser pendant dix minutes environ. On ajoute alors deux à trois pintes d'eau bouillante, et l'on couvre de nouveau. Après vingt minutes, on passe le liquide, et on le maintient couvert jusqu'à complet refroidissement.

Cette espèce de thé convient aux jeunes veaux, et on a pensé qu'il pouvait jusqu'à un certain point remplacer le lait de la mère dans les premiers trois mois de la vie. Ce moyen a été essayé, où l'on fabrique du fromage, sans avoir obtenu tous les résultats qu'il était permis d'espérer. On peut conclure de ce dernier fait, que les infusions du foin ne sont pas riches en principes nutritifs, si on les compare au lait; il serait donc utile de procéder autrement pour voie d'infusion.

Voici le mode que propose M. Aubrion, dans ce même journal, *La Culture*:

« Faire macérer pendant une journée, dans l'eau tiède, du foin de pré très-divisé, afin de multiplier les points de contact, puis ajouter à ce liquide, au moment de s'en servir, une égale quantité d'une infusion de foin préparée tel qu'indiquée plus haut. On obtiendrait ainsi une eau plus nutritive qu'on couperait au début avec du lait, pour la nourriture des jeunes veaux, et qu'on emploierait ensuite pure ou mieux encore, mélangée avec de la farine d'orge ou de blé d'inde, en ayant soin d'y ajouter un peu de sel.»

Avec ce système d'alimentation, M. Aubrion informe qu'il a élevé parfaitement deux jeunes veaux qui avaient perdu leur mère; il a même mis en chair une vache âgée atteinte d'une diarrhée continuelle, et qui, après un mois de régime, a été livrée à la boucherie dans d'assez bonnes conditions.

Ces sortes d'infusion sont aussi très-bonnes pour un cheval atteint de fièvre, car elles permettent d'alimenter et de soutenir l'animal, sans fatiguer ses organes digestifs.

On peut encore employer avantageusement cette eau de foin dans le cas de météorisation des bêtes à cornes; mais il faut alors qu'elle soit très-concentrée, de façon que les principes aromatiques et excitants qu'elle contient puissent contribuer à amener une solution favorable.

En résumé, soit comme médicament, soit comme aliment, le thé de foin est appelé à rendre de grands services aux propriétaires de bestiaux, et nous ne saurions trop engager les cultivateurs à en faire l'essai dans les cas que nous venons d'indiquer.

Conditions essentielles à l'élevage des volailles.

Les volailles se trouvent bien, d'être placées dans un endroit sec et chaud, avec une bonne exposition au soleil. On doit garder constamment une boîte remplie de cendre sèche dans laquelle les volailles puissent se rouler chaque fois qu'elles en sentent le besoin. Une fois par mois, et même plus, on doit répandre des cendres sur le plancher du poulailler, en ajoutant du soufre occasionnellement à ces cendres. De temps à autre il est convenable d'arroser les juvéniles avec de l'huile de charbon. En prenant toutes ces précautions, on peut être certain que les volailles ne seront pas sujettes aux poux, ce qui est une condition essentielle à leur bien-être.

L'objet principal étant d'obtenir des œufs dont la vente est facile et le prix élevé, on ne peut y parvenir qu'on donnant aux poules, une nourriture convenable et abondante. Dans quelques endroits, pendant l'hiver on donne aux poules du blé d'inde à l'épi, en ayant soin de les écraser préalablement avec un marteau. Par ce moyen on les assujétit à un exercice qui leur est nécessaire, et les empêche de trop manger. Donnez leur chaque matin une quantité suffisante d'épis de blé d'inde pour toute la journée et vous pouvez être certain que vos poules se conserveront en santé.

Le sel pour l'alimentation du bétail.

Le sel est appelé à jouer un grand rôle dans l'agriculture comme engrais, et il peut en jouer un non moins utile dans l'alimentation du bétail. Nous savons tous que le sel employé comme condiment dans les aliments cuits distribués aux animaux à l'engrais a une action directe sur l'appareil digestif; il facilite la digestion, augmente l'appétit, favorise l'assimilation et abrège le temps de l'engraissement; bénéfice pour l'éleveur, bénéfice pour le consommateur. Chez les vaches laitières soumises à ce régime, la sécrétion lactée est bien plus développée que chez les autres soumises à un régime différent.

Avec l'adjonction du sel on peut faire consommer au bétail des fourrages avariés par l'humidité, comme on n'en récolte que trop souvent; sans ce condiment, que de fourrages perdus, ou bons tout au plus à faire de mauvaises litières!

Choses et autres.

Avis aux cultivateurs.—Des billets contrefaits de la "Union Bank," Prince Edward Island, de deux piastres, sont actuellement en circulation.

Plantation des arbres.—Quand vous plantez un arbre, faites-le de telle façon que chaque fois que vous passerez à côté, vous disiez: "Mon arbre n'est pas assez profond, alors seulement ce sera bien."—Ceci est tout un enseignement en faveur de la plantation en butte.

— Nous avons vu avec plaisir nos fromageries figurer avec honneur dans le dernier concours provincial. Il y avait près de 50,000 lbs de fromage exposé la semaine dernière à Montréal. Il nous fait plaisir de mentionner les noms de ceux qui ont pu rapporter les prix parmi les fromageries qui nous intéressent. Pour le fromage de couleur M. Monnier, de Rougemont, a obtenu le prix; MM. L.-M. et F.-X. Blondin, de LaBaie, le premier prix, pour le fromage blanc. MM. Lemire et Proulx, de LaBaie, le troisième prix pour le fromage de couleur; et MM. Lemire, Lahaie et Duguay, de St-Zéphirin de Courval, mention honorable.

Il y a un bon nombre de fromageries dans notre province et ceci devra donner un bon exemple pour leurs voisins qui devront avoir à cœur de primer comme par le passé sur le marché anglais qui est notre marché pour ce produit.—*L'Union des Cantons de l'Est.*

— Le fromage de la fin d'août et du commencement de septembre, en Angleterre, se paie 12, 12½ et 12¾. Celui de juillet a rapporté 9½. Il est fort difficile, d'après le *Moniteur du Commerce*, de prévoir quel prix sera payé pour le fromage de septembre et d'octobre, si la sécheresse aux Etats-Unis et dans l'Ontario diminue la production.

Don généreux par un ami de l'industrie agricole.—On nous apprend que M. de Bellefeuille Sr, de Saint-Eustache, a fait parvenir un fort joli montant aux MM. Dolisio, qui viennent d'être si rudement éprouvés par l'incendie qui a détruit leur manufacture de pulpe, à Saint-Jérôme. M. de Bellefeuille a fait ce don pour encourager ces industriels, de braves compatriotes.

qui donnent l'exemple de l'énergie et de l'amour du progrès; espérons qu'il trouvera des imitateurs.

La ville et la paroisse de St-Jérôme doivent, dit-on, souscrire \$500 chacune. Les MM. Delisle ont l'intention de rebâtir sous le plus court délai.—*La Minerve.*

RECETTES

Conservation des raisins.

On devra prendre un vase de forme quelconque, et, après l'avoir rempli au tiers d'eau, et après avoir mis au fond un petit morceau de charbon de bois, plonger dans ce vase l'extrémité de la branche de vigne qui supporte une ou plusieurs grappes de raisin. En plaçant ce vase dans un lieu hermétiquement clos et privé de jour et d'air, l'on peut être assuré de retrouver au bout de douze mois une grappe de raisin aussi fraîche que le premier jour.

Conservation des choux.

Arrachez vos choux, débarrassez-les de la terre adhérente aux racines et de leurs feuilles principales. Ensuite, étendez une couche de paille contre un mur sur une longueur de six pieds environ, placez les choux la tête en bas sur cette paille et recouvrez avec des feuilles sèches et de la paille par-dessus jusqu'à la hauteur des racines qui sont en l'air et n'ont pas besoin d'être cachées par la couverture.

Les meilleures caves à légumes sont les caves sèches ayant deux portes ou deux fenêtres en regard l'une de l'autre.

BOUTIQUE DE TANNEUR A VENDRE

Une boutique de tanneur, avec outils à tanner et corroyer, munie d'un bon aqueduc, située à Ste-Anne de la Pocatière, à vendre à des conditions avantageuses.

S'adresser à

EUGENE GARON,
à Ste-Anne de la Pocatière.

L'ALBUM DES FAMILLES.

C'est avec un extrême plaisir que je suis à même d'annoncer aux abonnés de l'*Album des Familles* que je viens de conclure avec M. ALBERT GRIGNARD tous les arrangements nécessaires pour la prochaine publication, hors texte, d'une grande *Galerie Nationale de Portraits Historiques*, exécutés sur la pierre lithographique avec toute la précision et la fidélité possibles.

Ces portraits, tirés à part sur magnifique papier, seront du même format que l'*Album des Familles*, et un portrait avec une biographie complète et un autographe accompagnera chaque numéro de l'*Album*.

Douze portraits seront ainsi publiés chaque année et pourront être soit encadrés, soit réunis en Album, soit enfin reliés avec l'*Album des Familles*.

Quelle est donc la famille qui ne se sentira pas heureuse et fière de pouvoir contempler les traits de nos grandes figures historiques, de nos héros, de nos littérateurs, de nos gloires nationales!

Ces douze portraits, à eux seuls, valent plus que le prix total de l'abonnement annuel qui, cependant, restera le même, et ce n'est que grâce à mes démarches et à des combinaisons spéciales que je suis arrivé enfin à la réussite de mes projets.

Le premier portrait sera celui d'une de nos grandes figures politiques, d'un homme dont nous tous, Canadiens-Français, sommes fiers à si juste titre: SIR HECTOR Langevin.

Une PRIME superbe, le portrait de S. E. le MARQUIS DE LORNE, Gouverneur-Général, sera adressée gratis avec le numéro de Février à tous les abonnés qui nous auront transmis d'avance le montant de leur abonnement annuel.

Le premier portrait national sera publié en décembre prochain, avec la livraison du 1er Janvier 1882, et d'ici là, la publication de l'*Album des Familles* restera suspendue pour nous permettre de préparer les matériaux nécessaires pour faire de cette Revue une publication sans rivale.

Les abonnés qui ont payé l'année entière de 1881 recevront, au mois de décembre prochain, un Reçu pour le premier

semestre de 1882, comme compensation pour le deuxième semestre de 1881 qu'ils ont payé sans en recevoir l'équivalent.

Il est donc entendu que l'*Album* restera suspendu jusqu'à la fin de la présente année, pour permettre de régler avec plus de facilité les dettes contractées antérieurement, et ne reprendra son cours normal de publication qu'à partir du 1er Janvier 1882, sous la direction d'une administration nouvelle.

Comme le tirage de l'*Album* et des *Gravures* sera limité au nombre des abonnés que nous avons, nous prions nos agents et abonnés actuels de bien vouloir faire connaître le nouveau projet, afin de faire souscrire de suite tous ceux qui désireront s'abonner à l'*Album des Familles*, pour l'année prochaine.

Les nouveaux abonnés ne payeront leur abonnement annuel qu'après avoir reçu la première livraison, celle du 1er Janvier 1882.

AUX AGENTS.

J'inviterai en même temps les Agents ayant encore à me transmettre quelques sommes provenant des abonnés, à le faire par le retour de la maille, sinon ils seront tenus responsables des poursuites intentées aux abonnés qui auraient déjà payé et dont j'ignore le nom par leur faute.

CONCLUSION.

1o. La publication de l'*Album des Familles* et de la *Galerie Nationale de Portraits Historiques* commencera en décembre prochain.

2o. Les abonnés retardataires seront poursuivis.

3o. L'*Album* ne sera envoyé qu'à ceux qui paieront leur abonnement d'avance ou dans le courant de Janvier.

4o. Les agents devront rendre leur compte immédiatement.

5o. Je resterai, comme par le passé, l'Administrateur de la publication.

6o. M. Albert Grignard, ex-journaliste et correspondant de plusieurs savantes Revues d'Europe, en sera le rédacteur-en-chef.

STANISLAS DRAPEAU,

Administrateur de "l'*Album des Familles*."

⚡ Prière d'enregistrer les lettres renfermant des valeurs, sans cela, je ne puis en être responsable.

Apprenti demandé.

Un jeune homme actif et désireux d'apprendre la typographie, trouvera de l'emploi à l'atelier typographique de la *Gazette des Campagnes*. Pour conditions, s'adresser à FIRMIN H. PROULX, Ste-Anne de la Pocatière.

INSTRUMENTS ARATOIRES A VENDRE.

Charrues de différents modèles et de différents prix. Trains auxquels on peut attacher toutes sortes de charrues-cultivateurs et des arrache-patates.

Herses circulaires faisant deux fois plus d'ouvrage que les autres.

Herses en fer, en trois et quatre sections.

Semoir Vessot, avec herses, rouleau et appareils pour semer la graine de mil.

Cultivateurs à un ou deux chevaux, ainsi que sarclours pour jardins, et leurs accessoires.

Faneuses, les célèbres "Toronto" de Whiteley.

Moissonneuses, "Toronto," de Whiteley, Faneuses, à un cheval.

Barrattes, de Blanchard.—Manipulateur mécanique pour travailler le beurre.

Arrache souche.—Cribles ordinaires.—Cribles pour séparer toutes espèces de grains.

Semoirs à graines de jardin.—Charrettes à foin.—Tombeaux écossais.—Camion de Magasin.—Brouettes.—Houe ou pelle à cheval.—Laveuses de toutes espèces.—Tondeuse.—Presse à foin, etc., etc.

Assortiment complet de pièces extra à la disposition de ceux qui ont des réparations à faire à leurs machines.

Catalogues envoyés gratis.

S'adresser à

CHS. T. COTÉ & CIE.,
30, rue St-Paul, et 32 rue St-André, Québec